

**Discours de Jean-Marie CARRIER**  
**Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières**  
**Rencontre sur le transport adapté des PMR en province de Luxembourg**  
**Le 29 avril 2008 – LIBRAMONT**

---

Mesdames,  
Mesdemoiselles,  
Messieurs,

En ma qualité de Président du Comité de pilotage, je vais donc vous exposer le cadre du projet CAP-LUX.

Notre objectif est de proposer, sur base d'informations sur l'offre et la demande de transport adapté pour personnes à mobilité réduite en province de Luxembourg, des pistes concrètes d'actions locales qui devront être initiées afin d'améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande.

Nous devons pouvoir présenter, d'ici quelques mois, des pistes de collaborations originales, tant entre les opérateurs qu'entre les opérateurs et les institutions, afin de mieux utiliser les véhicules adaptés existants.

Lors de nos réunions de travail, nous avons débordé essayé de définir cette offre et cette demande en transport de personnes à mobilité réduite.

Les données en notre possession étant insuffisantes, nous avons mis au point un questionnaire que nous avons transmis par e-mail aux institutions locales et aux opérateurs de transport adapté de la province de Luxembourg et comme Handicap & Mobilité Dinant-Luxembourg, le TEC 105, le Forum pour la Mobilité à Durbuy, Médic-Assistance à Vielsalm, etc.

Via cette enquête, nous allons également identifier les besoins réels des institutions et les perspectives de collaboration à court et à moyen terme.

Au niveau de la demande, on estime que les personnes à mobilité réduite représentent aujourd'hui plus ou moins 30% de la population. Un chiffre qui ne cesse de croître avec le vieillissement de la population et qui pourrait atteindre 40% dans les années à venir.

De plus, nous pourrions tous, à un moment donné, suite à une maladie ou à un accident, faire partie de ce pourcentage.

Il apparaît, de manière générale, qu'une demande de transport adapté sur trois n'est pas satisfaite, sans compter les demandes existantes qui ne sont pas exprimées.

Au niveau de l'offre, le transport adapté comprend au niveau technique, une adaptation du véhicule avec un élévateur, un système d'ancrage de voiturette, un chauffage additionnel etc.

Au niveau humain, il faut également compter sur une prise en charge adéquate de la personne à mobilité réduite qui peut nécessiter une formation spécifique.

Nous nous sommes également interrogés sur l'impact de CAP 48 dans le secteur du handicap de 1967 à 2006.

Il est apparu que l'investissement dans l'achat de véhicules de transport était relativement faible et homogène jusqu'en 1990. Après cette date, l'investissement connaît une forte augmentation qui se maintient jusqu'en 2005.

Est-ce là le signe de la tendance à l'ouverture institutionnelle qui caractérise les ASBL depuis quelques années ?

A l'échelle de l'échantillon analysé, l'action de CAP 48 représente le financement à 17% de projets consistant à l'amélioration de la mobilité des bénéficiaires.

Parmi les véhicules de transport, environ le tiers concerne des véhicules adaptés aux spécificités du handicap qui représentent 20% de l'ensemble des projets adaptés financés.

L'estimation du coût des véhicules de transport adapté a également retenu notre attention. Coût du carburant, des taxes, de l'entretien, des réparations, mais aussi des frais liés au chauffeur, au personnel de gestion et de fonctionnement.

Il y en a 22 en province de Luxembourg réparti entre différentes associations.

Nous nous sommes vite rendu compte que si nous voulons un service viable qui ne demande qu'une participation modérée aux utilisateurs, il est indispensable de recevoir une aide complémentaire de la part des pouvoirs publics.

Nous sommes également occupés à présenter un relevé statistique sur le transport adapté en province de Luxembourg pour pouvoir le comparer avec les autres régions.

Nous souhaitons aussi proposer une ou plusieurs zones tests pour le développement de projets pilotes et actions ultérieures.

Je cède maintenant la parole à Vincent COUDEUR et Anne-Françoise CLOSSON qui vont vous présenter plus en profondeur l'étude que nous avons réalisée et les premiers résultats déjà récoltés.

Je vous remercie pour votre écoute.

Jean-Marie CARRIER

Président du Comité de pilotage du projet CAP-LUX

Député provincial aux Affaires sociales et hospitalières